



MONTAIGU
VENDÉE

Rapport de présentation des budgets primitifs

2026

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL	4
1.1. La section de fonctionnement.....	4
a) Les recettes de fonctionnement	4
b) Les dépenses de fonctionnement	8
1.2. La section d'investissement.....	12
a) Les dépenses d'investissement	12
b) Les recettes d'investissement	14
2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES	16
2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité	16
a) La section de fonctionnement.....	16
b) La section d'investissement	16
2.2. Le budget annexe Ouvrages funéraires	18
a) La section de fonctionnement.....	18
b) La section d'investissement	18
2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain	19
a) La section de fonctionnement.....	19
b) La section d'investissement	19
CONSOLIDATION TOUS BUDGETS	21
ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS.....	22

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le



ID : 085-200081115-20251125-DEL20251125_25-DE

Le budget 2026 est projeté dans la continuité de l'exercice 2025, en termes de périmètre d'intervention.

Selon les projections pour 2026, le contexte économique subit moins largement l'inflation des derniers exercices. Toutefois, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

Le projet de Loi de Finances pour 2026 a été publié après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 le 30 septembre 2025.

Dans leur rédaction initiale, les dispositions concernant les collectivités locales prévoient des mesures de contribution au redressement des comptes publics, qui impacteraient fortement les prévisions budgétaires de Montaigu-Vendée.

Montaigu-Vendée ne serait pas concernée par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) dans sa version 2026.

En revanche, l'article 31 du projet de Loi de Finances pour 2026 dispose que la compensation de la diminution de 50 % des bases industrielles, décidée par le Gouvernement en 2021, serait diminuée de 25% à compter de 2026.

Cette mesure mettrait en péril l'équilibre budgétaire local, la capacité d'investissement et l'emploi public car elle priverait certaines collectivités de 10 à 20 % de leurs recettes annuelles.

Elle aurait potentiellement un effet contre-productif sur les habitants et les entreprises des territoires industriels, contraignant les collectivités à des hausses de fiscalité qui diminueraient le pouvoir d'achat des habitants et la compétitivité des industries.

Si elle est maintenue, cette mesure impactera Montaigu-Vendée, dont les bases fiscales sont constituées à 30% d'établissements industriels.

Aussi, bien qu'engagés dans le redressement des comptes publics, les élus du bocage vendéen sont intervenus conjointement auprès du Ministre de l'Industrie¹, pour exprimer leur vive inquiétude des effets de l'article 31 du projet de Loi de Finances sur la cohésion nationale et la compétitivité économique.

Au jour de l'envoi, l'article 31 a fait l'objet d'un amendement de suppression adopté. La navette parlementaire poursuivant son cours, nous optons pour une pénalité moyenne comprise entre 0 € et 550 k€, soit 275 k€

En conséquence, les équilibres budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, ont été amendés pour tenir compte des dispositions du projet de Loi de Finances pour 2026, ce qui aboutit à une diminution de l'épargne de 54 000 € depuis le Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

Le programme d'équipement est conforme à la trajectoire définie pour la période 2020-2026. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée sont terminés ou sont en phase opérationnelle, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune : l'école Jules Verne a accueilli ses 139 élèves pour la rentrée 2025-2026 ; la salle de sports de la Petite Maine est en cours de réhabilitation. Une intention particulière est portée vers la qualité environnementale de la ville au service des habitants, par la poursuite du Plan Arbres et le développement du Plan Vélo.

Tous budgets confondus, ce sont 12,9 millions d'euros qui sont prévus en investissements (y compris les opérations d'aménagement urbain).

¹ Cf. courrier du 23 octobre 2025 adressé à M. Sébastien MARTIN, Ministre de l'Industrie en pièce jointe

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune de Montaigu-Vendée applique la nomenclature M57. La norme M57 intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux. Cette nouvelle nomenclature vise également à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Il est précisé que le compte financier uniques (CFU) pour les budgets gérés en M57 sera présenté à compter de la clôture d'exercice 2025.

Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2026, Montaigu-Vendée totalise 4 budgets détaillés comme suit :

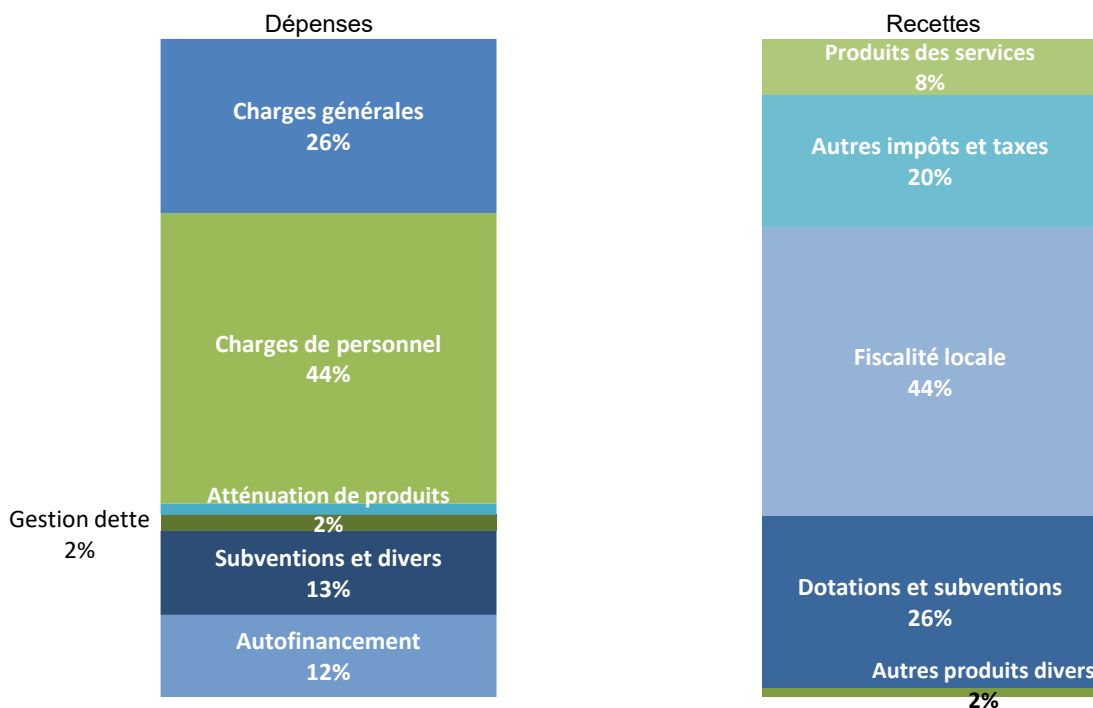
- 1 budget principal ;
- 1 budget doté de l'autonomie financière pour la vente d'ouvrages funéraires ;
- 1 budget annexe Immobilier de commerces de proximité ;
- 1 budget annexe pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements et ZAC).

1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 20 494 000 €, en hausse de 645 000 € (+1%) par rapport à 2025.

FONCTIONNEMENT - 20 494 000 €



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 20 831 000 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 17 933 000 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 20 494 000 €, en hausse de 296 000 € (+1%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Atténuation de charges	180 000	134 000	-26%	-46 000,00
Produits de services	1 382 800	1 723 000	25%	340 200,00
Impôts et taxes	4 135 000	4 135 000	0%	0,00
Fiscalité locale	8 770 000	8 995 000	3%	225 000,00
Dotations et participations	5 568 700	5 335 000	-4%	-233 700,00
Autres produits de gestion courante	149 500	160 000	7%	10 500,00
Autres produits de fonctionnement	12 000	12 000	0%	0,00
Recettes de fonctionnement	20 198 000	20 494 000	1%	296 000,00

▪ La fiscalité locale

Les **produits de la fiscalité locale** représentent 44% des recettes et progresseraient de 3% par rapport au BP 2025.

Ils sont estimés à 8 995 000 €.

Le panier fiscal de Montaigu-Vendée a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises et diminuer la pression fiscale sur les habitants.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire. Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation a emporté le transfert à la commune du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 16,52%.

Dans le même temps, pour éviter toute surcompensation entre l'ancien produit de taxe foncière et le produit après réforme, un coefficient correcteur figé est appliqué au produit théorique ; ce coefficient est fixé à **0,912469**. Le produit fiscal est donc diminué de l'application de ce coefficient.

Les **bases fiscales** ont été estimées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont prudemment estimées à + 2%, dont + 1% de revalorisation légale adossée à l'inflation et + 1% de croissance physique ;
- Les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires sont estimées en hausse de 1%, pour la seule revalorisation légale.

Les taux de la fiscalité directe locale, inchangés pour l'année 2026, derniers leviers de la commune, sont fixés à :

- **36,40%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- **22,41%** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- **49,43%** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour mémoire, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Ce dispositif s'appliquera en 2025 pour la sixième année.

Les produits fiscaux locaux attendus sont en hausse de 225 000 € par rapport au BP 2025. Ils seraient donc les suivants :

- La Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est prévue en hausse de 1 299 € par rapport à la notification 2025 ;
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est prévue en hausse de 96 456 € (après coefficient correcteur) par rapport à la notification 2025 pour le seul effet bases ;
- La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties est prévue en hausse de 3 097 € par rapport à la notification 2025 ;
- Les droits de place sont stables à 9 000 € ;
- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 700 000 €, compte tenu de la reprise du marché immobilier et des réalisations escomptées sur 2025.

▪ Les autres impôts et taxes

Les autres produits fiscaux attendus représentent 20% des recettes et sont stables par rapport à au BP 2025.

Ils seraient donc les suivants :

- L'Attribution de Compensation versée par Terres de Montaigu, communauté d'agglomération pour un montant de 3 729 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2025, sans changement de périmètre ;

- La Dotation de Solidarité Communautaire, instituée en 2023, pour un montant de 202 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2025 ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales estimé à 204 000 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun 2025 ;

La synthèse des produits fiscaux locaux et nationaux est la suivante

	Bases prévisionnelles 2025	Produits prévisionnels 2025	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits prévisionnels 2026
TH Résidences secondaires	373 500 €	83 701 €	1,0%	377 235 €	22,41%	85 000 €
TFB	23 976 000 €	8 727 264 €	2,0%	24 455 520 €	36,40%	8 902 000 €
coefficient correcteur	-	911 720 €				- 990 000 €
TFNB	578 400 €	285 903 €	1,0%	584 184 €	49,43%	289 000 €
Droits de place	-	9 000 €	-	-	-	9 000 €
Droits de mutation	-	600 000 €	-	-	-	700 000 €
Fiscalité locale		8 794 148 €				8 995 000 €
Attribution de compensation	-	3 723 924 €	-	-	-	3 729 000 €
Dotation de Solidarité Communautaire	-	202 921 €	-	-	-	202 000 €
FPIC	-	227 332 €	-	-	-	204 000 €
Autres impôts et taxes		4 154 177 €				4 135 000 €
TOTAL		12 948 325 €				13 130 000 €

▪ Les dotations

Les dotations représentent 26% des recettes et diminuent fortement de 233 700 € (- 4%) par rapport au budget 2025. Elles font l'objet d'une **dégradation par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires 2026**, suite à la publication du Projet de Loi de Finances pour 2026.

Elles sont estimées à 5 335 000 € et comprennent notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, estimée stable, selon les indications du Projet de Loi de Finances 2026, pour 1 490 000 €, à laquelle s'ajoute la dotation de compensation commune nouvelle pour 717 000 € ;
- La Dotation Nationale de Péréquation, en baisse de 10% par rapport au BP 2025, en cohérence avec le montant perçu en 2025 et selon les indications du Projet de Loi de Finances 2026, pour 371 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 2 120 000 €, selon les dispositions de l'article 31 du Projet de Loi de Finances 2026. Cet article réduit de 25% la compensation des bases industrielles décidée unilatéralement par l'Etat dans la loi de Finances pour 2021 et touche particulièrement les territoires industriels comme Montaigu-Vendée. La ponction financière liée à l'article 31 a été prévue seulement pour 275 k€ par rapport à la notification 2025, compte tenu de l'insoutenabilité de la mesure pour les territoires industriels et de l'intervention auprès du Ministre de l'Industrie évoquée en préambule ;
- La suppression du Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement, déjà envisagée au projet de Loi de Finances pour 2025 mais finalement maintenue, soit une perte de 65 k€ ;
- Une stabilité des dotations perçues pour la délivrance des titres d'identité, selon le produit notifié pour 2025 et l'activité estimée en cours de normalisation après les années COVID 19 ;
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Département, CAF, notamment) pour 573 000 €, montant en hausse compte tenu du bonus territoire et de l'ouverture de places supplémentaires à la micro-crèche en année pleine (+49 300 €).

- Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 1 723 000 €, augmentent de 340 200 € (+25%) en 2026, sous le double effet de :

- La participation des usagers aux services à la population, notamment enfance-éducation, pour 1 238 500 €, en hausse de 19 100 € pour les places supplémentaires de crèche et la revalorisation tarifaire ;
- Les refacturations de personnel et de charges, dans le cadre de mutualisations de services avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Terres de Montaigu pour 484 400 €, soit une hausse de 321 100 € par rapport au BP 2025 qui n'intégrait pas la mutualisation du service Bâtiments. Le périmètre d'activité est désormais stabilisé.

Les **autres produits de gestion courante** sont prévus pour 160 000 €, en concordance avec les réalisations estimées de 2025. Ils concernent les loyers et locations de salles.

Les **atténuations de charges de personnel** sont prévues pour 134 000 €, tenant compte de la participation des agents communaux aux titres restaurants. Les remboursements de l'assurance du personnel sont prévus en baisse, compte tenu de l'auto-assurance de la commune sur la plupart des risques d'absence (en écart avec le Débat d'Orientations Budgétaires 2026).

Les autres écritures concernent les amortissements de subventions pour 12 000 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 20 494 000 €, en hausse de 296 000 € (+1%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	5 427 000	5 427 000	0,0%	0,00
Charges de personnel	8 670 000	9 035 000	4%	365 000,00
Atténuation de produits	551 000	358 000	-35%	-193 000,00
Autres charges de gestion courante	2 445 000	2 593 000	6%	148 000,00
Charges financières	510 000	500 000	-2%	-10 000,00
Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	2 575 000	2 561 000	-1%	-14 000,00
Dépenses de fonctionnement	20 198 000	20 494 000	1%	296 000,00

Si on neutralise l'évolution des charges de personnel des services mutualisés qui s'élèvent à + 441 000 €* en 2026, alors les dépenses réelles de fonctionnement entre 2025 et 2026 seraient exceptionnellement en baisse de - 0,7% et passeraient de 17 623 000 € à 17 492 000 €.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	5 427 000	5 427 000	0,0%	0,00
Charges de personnel	8 670 000	8 594 000*	-0,9%	-76 000,00
Atténuation de produits	551 000	358 000	-35%	-193 000,00
Autres charges de gestion courante	2 445 000	2 593 000	6%	148 000,00
Charges financières	510 000	500 000	-2%	-10 000,00
Charges exceptionnelles	20 000	20 000	0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement	17 623 000	17 492 000	-1%	-131 000,00

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 26% des dépenses de fonctionnement et sont stables par rapport au BP 2025. Elles sont prévues à 5 427 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- L'inflation sur l'approvisionnement en gaz et sur le coût des services, tel que présenté ci-dessus ;
- L'augmentation des coûts d'assurances pour les biens de la commune, tendance observée au niveau national auquel s'ajoutent des surfaces supplémentaires à garantir ;
- Le développement d'actions nouvelles pour le Plan Educatif de Territoire, la valorisation du patrimoine et l'animation du commerce de proximité.

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 44 % des dépenses et progressent de 365 000 € (+ 4%) par rapport au budget 2025. Elles sont prévues à 9 035 000 €.

En réalité et après neutralisation des refacturations des services mutualisés, l'évolution de la masse salariale est de - 0,9% et aurait même été de - 1,7% sans les dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale sur la hausse de la cotisation patronale de la retraite des fonctionnaires et l'assujettissement des titres restaurant aux cotisations sociales.

Les principales variations concernent des augmentations de charges nationales imposées et de mesures d'amélioration salariales locales :

- Mesures nationales imposées pour + 101 k€
 - o Augmentation des cotisations employeur CNRACL (2^{ème} année d'une hausse globale de 12 points étalée sur 4 ans),
 - o Participation à la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026,
 - o Application d'une cotisation sociale sur la part patronale des titres restaurant (nouveau PLF 2026).
- Le Glissement Vieillesse Technicité (évolution automatique des grilles indiciaires de rémunération) +22 k€
- Mesures locales d'amélioration des rémunérations + 63k€
 - o Revalorisation de certains régimes indemnitaires,
 - o Avancements de grades.

A l'inverse des diminutions de charges résultant d'un plan d'économies engagé en 2025 et de rationalisation des services viennent contrebalancer les augmentations de dépenses mentionnées au paragraphe précédent. Elles proviennent :

- De l'optimisation des organisations par le non-remplacement d'agents partant en retraite ou de fins de contrats pour un volume global en 2026 plus de 3 équivalents temps plein représentant une économie globale de - 177 k€,
- Du choix de l'auto-assurance sur la quasi-totalité des risques d'absences des agents communaux : - 85 k€.

Les charges du personnel mutualisé progresseraient de 5%, pour 441 000 €, compensées par des refacturations de 313 000 €.

La principale évolution concerne le service Bâtiments qui a intégré la mutualisation depuis janvier 2025. Pour ce nouveau service mutualisé, la masse salariale des 10 agents de Terres de Montaigu, représentant 2,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments de Montaigu-Vendée, est refacturée par Terres de Montaigu.

Pour la même activité, la masse salariale de 35 agents communaux, représentant 7,5 Equivalents Temps Plein, intervenant pour les bâtiments intercommunaux est refacturée à Terres de Montaigu.

Pour rappel, la convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été validée par les différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition. En 2026, le périmètre de la mutualisation est constant, sur la base du bilan 2024 et de l'avenant 2025 approuvés par délibération DEL20250624_06 du 24 juin 2025.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 13% des dépenses et augmentent de 148 000 € (+ 6%) par rapport au budget 2025. Elles sont prévues à 2 593 000 €.

On y retrouve notamment :

- Les indemnités des élus pour 339 800 €, stables par rapport à 2025 ;
- Les contributions obligatoires aux écoles privées pour 996 000 €, en hausse de 34 000 € liés à l'augmentation du coût de l'élève ;

- La subvention d'équilibre au CCAS, stable à 50 000 € ;
- Les subventions aux associations pour 1 130 000 €, en hausse de 109 000 € par rapport au budget primitif 2025. Cette enveloppe est toutefois stable par rapport aux crédits complémentaires ouverts en 2025, lors des affectations de subventions. Les attributions individuelles aux associations interviendront début 2026, à l'issue de l'instruction des demandes.

▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits passent de 551 000 € à 358 000 € pour 2026.

Elles concernent :

- Les dégrèvements de taxe foncière stables à 4 000 € ;
- L'abondement à la **solidarité financière** entre les communes de Terres de Montaigu prévue à hauteur de 354 000 €, montant provisoire dans l'attente du calcul des bases 2025 et en forte baisse par rapport au budget primitif 2025 avec l'abondement de Terres de Montaigu ;
- La potentielle contribution de 100 000€ au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (**DILICO**) prévue au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 est supprimée, compte tenu des estimations récentes, Montaigu-Vendée ne deviendrait pas contributeur.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont en légère baisse de 10 000 € en 2026. La souscription récente de 3 nouveaux emprunts pour le financement du programme d'équipement ne pèse pas trop lourdement sur les crédits à mobiliser, les taux variables étant orientés à la baisse. Ce sont 500 000 € qui sont inscrits pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 20 000 €, stables par rapport à 2025.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 1 150 000 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 411 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, épargne brute de 2 549 000 €.

L'épargne brute s'affiche en recul de 54 000 € par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires 2026, après prise en compte des annonces du Projet de Loi de Finances pour 2026.

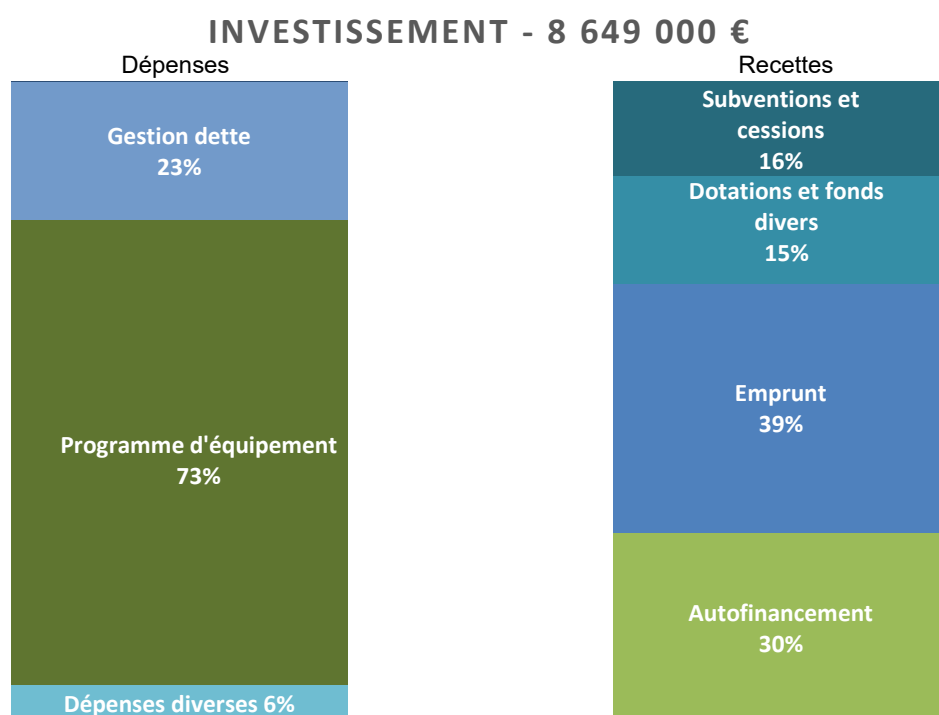
DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
011 - charges générales	5 427 000 €	013 - atténuation de charges	134 000 €
012 - charges de personnel	9 035 000 €	70 - ventes de produits	1 723 000 €
014 - atténuation de produits	358 000 €	73 - impôts et taxes	4 135 000 €
65 - autres charges de gestion	2 593 000 €	731 - fiscalité locale	8 995 000 €
66 - charges financières	500 000 €	74 - dotations et subventions	5 335 000 €
67 - charges exceptionnelles	20 000 €	75 - autres produits de gestion	160 000 €
Opérations réelles	17 933 000 €	Opérations réelles	20 482 000 €
023 - virement à la section d'investissement	1 411 000 €		
042 - amortissements	1 150 000 €	042 - amortissements	12 000 €
Opérations d'ordre	2 561 000 €	Opérations d'ordre	12 000 €
TOTAL	20 494 000 €	TOTAL	20 494 000 €
Epargne brute	2 549 000 €		

1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans le respect de principes d'équilibre à long terme définis pour la période 2022-2026 :

- Un fonds de roulement minimal à 1,25 M€ ;
- Un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader les ratios prudentiels ;
- Un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 41,7 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 8 649 000 €, en baisse attendue de 3 509 000 € (- 29%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 6 088 000 € et les dépenses réelles d'investissement à 8 637 000 €.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 8 649 000 €, en baisse de 3 509 000 € (- 29%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	10 074 000	6 272 000	-38%	-3 802 000,00
Subventions d'équipement - divers	270 000	500 000	85%	230 000,00
Remboursement dettes bancaires	1 802 000	1 865 000	3%	63 000,00
Autres dépenses d'investissement	12 000	12 000	0%	0,00
Dépenses d'investissement	12 158 000	8 649 000	-29%	-3 509 000,00

▪ Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2026 présente un programme d'équipement plus restreint, cohérent avec le cycle électoral : 6 272 000 € sont inscrits au budget primitif. Les restes à réaliser 2025 seront constatés au budget supplémentaire 2026.

Le programme 2026 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho à la stratégie énergétique, approuvée au Conseil municipal du 18 octobre 2022, et au plan Terres d'EnAirgies de Terres de Montaigu.

Les projets phares sont les suivants :

- Salle de sports La Petite Maine à Saint Georges de Montaigu : 1 340 000 €
- Participation à l'Hôtel d'agglomération (solde) : 500 000 €
- Ecole Jules Verne à Montaigu (fin de programme) : 400 000 €
- Les Hauts de Montaigu – acquisition foncière et démolition des foyers soleil : 420 000 €
- Pôle du Grand Logis Saint Georges de Montaigu : 384 000 €
- Aménagement rues du centre-ville à Montaigu : 208 000 €
- Etudes équipements enfance - jeunesse de Saint-Hilaire-de-Loulay : 200 000 €
- Remplacement des passerelles de la Maine : 200 000 €
- Etudes collégiale Saint Maurice, BHS, salle Magnolia : 135 000 €
- Plan Vélo : 130 000 €
- Plan Arbres : 90 000 €
- Vidéoprotection : 80 000 €
- Etudes réaménagement parc Henri Joyau à Montaigu : 75 000 €
- Eglise de Saint Hilaire de Loulay : 65 000 €
- Rénovation école des Jardins à Montaigu : 45 000 €

Une enveloppe de 2 000 000 € est également prévue pour le fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine municipal : programme annuel voirie, programme annuel bâtiments, programme annuel espaces verts et cimetières, programme annuel équipements divers, programme matériel roulant, réserves foncières.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Montaigu-Vendée poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Eglise de Saint Hilaire de Loulay	3 122 830,00 €	2021-2026
Ecole Jules Verne	8 400 000,00 €	2021-2026
Ecole des Jardins	1 615 000,00 €	2022-2026
Salle de sport de La Petite Maine	2 483 000,00 €	2021-2026
Plan Arbres	500 000,00 €	2024-2028
Programme Voirie	2 700 000,00 €	2024-2026
Plan Vélo	500 000,00 €	2026-2030
Pôle du Grand Logis	2 350 000,00 €	2026-2028

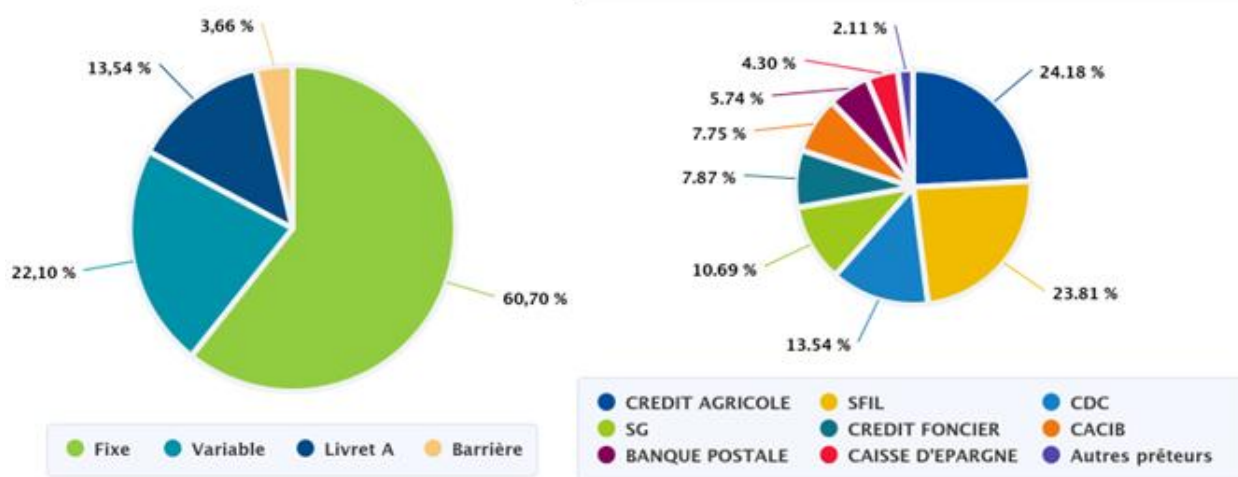
La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 802 000 € à 1 865 000 € pour l'année 2026, incluant la gestion des cautions, soit une augmentation de 63 000 € par rapport à 2025.

Cette augmentation du remboursement de capital est conforme au profil d'extinction de dette et prend en compte la souscription de 1 nouvel emprunt pour un montant total de 3 000 000 € en 2025.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 31 contrats, pour un capital restant dû de 18 714 460 € au 1^{er} janvier 2026.

La dette est diversifiée entre les types de taux et les prêteurs, 96% de l'encours est classé A1 sans risque.



Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent au reversement de la taxe d'aménagement des zones économiques et touristiques à Terres de Montaigu pour 500 000 € et aux écritures d'ordre pour 12 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues pour 8 649 000 €, en baisse de 3 509 000 € (- 29%) par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions et cessions	1 295 000	1 274 000	-2%	-21 000,00
Dotations et fonds divers	1 959 000	1 450 000	-26%	-509 000,00
Emprunts	6 329 000	3 364 000	-47%	-2 965 000,00
Autres recettes d'investissement	2 575 000	2 561 000	-1%	-14 000,00
Recettes d'investissement	12 158 000	8 649 000	-29%	-3 509 000,00

En 2026, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 850 000 € ;
- La taxe d'aménagement pour 600 000 € ;
- Des subventions d'investissement à solliciter pour le financement du programme d'équipement pour un montant estimé de 434 000 € ;
- Le produit des amendes de police pour 70 000 € ;

- La gestion des cautions pour 2 000 € ;
- Des produits de cession estimés à 770 000 €.

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt prévisionnel de 3 362 000 € dont le montant évoluera après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 ;
- Un autofinancement prévisionnel de 2 561 000 €, correspondant aux amortissements pour 1 150 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 411 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2026	RECETTES	BP 2026
Gestion des cautions	2 000 €	Gestion des cautions	2 000 €
Dotations et fonds divers	500 000 €	Dotations et fonds divers	1 450 000 €
Gestion de la dette	1 863 000 €	Subventions et cessions	1 274 000 €
Programme d'équipement	6 272 000 €	Emprunt	3 362 000 €
Opérations réelles	8 637 000 €	Opérations réelles	6 088 000 €
		Virement section fonctionnement	1 411 000 €
Amortissements	12 000 €	Amortissements	1 150 000 €
Opérations d'ordre	12 000 €	Opérations d'ordre	2 561 000 €
TOTAL	8 649 000 €	TOTAL	8 649 000 €

2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 187 000 €, en hausse de 8 900 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de services	14 300,00	4 300,00	-70%	-10 000,00
Autres produits de gestion courante	163 800,00	182 700,00	12%	18 900,00
Autres produits de fonctionnement	0,00	0,00	0%	0,00
Recettes de fonctionnement	178 100,00	187 000,00	5%	8 900,00

Elles proviennent essentiellement des loyers et remboursements de charges (dont taxes foncières) pour les locaux commerciaux et de santé loués. La variation s'explique par la location du restaurant rue Neuve en année pleine.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 187 000 €, en hausse de 8 900 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	38 600,00	48 000,00	24%	9 400,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00	2 000,00	0%	0,00
Charges financières	48 500,00	23 000,00	-53%	-25 500,00
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	88 000,00	113 000,00	28%	25 000,00
Dépenses de fonctionnement	178 100,00	187 000,00	5%	8 900,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, principalement pour les taxes foncières et les charges locatives de copropriété ;
- Les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- Les charges financières en baisse, compte tenu de la normalisation des taux variables ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 65 000 € et virement à l'investissement pour 48 000€.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 969 000 €, en baisse de 324 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Dépenses d'équipement	1 189 000,00	863 000,00	-27%	-326 000,00
Remboursement dettes bancaires	104 000,00	106 000,00	2%	2 000,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	0%	0,00
Dépenses d'investissement	1 293 000,00	969 000,00	-25%	-324 000,00

Elles concernent principalement :

- Le programme d'équipement pour 863 000 €, correspondant à des acquisitions foncières et travaux d'aménagement dans les maisons de santé et des études pour la réhabilitation de la galerie Clemenceau ;
- Le remboursement des emprunts en cours pour 106 000 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 969 000 €, en baisse de 324 000 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Subventions d'équipement - divers		186 000,00	100%	186 000,00
Emprunts	1 205 000,00	670 000,00	-44%	-535 000,00
Autres recettes d'investissement	88 000,00	113 000,00	28%	25 000,00
Recettes d'investissement	1 293 000,00	969 000,00	-25%	-324 000,00

En 2025, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Des subventions d'équipement à mobiliser pour les maisons de santé,
- Les amortissements pour 65 000 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour 48 000€ ;
- Un emprunt d'équilibre de 670 000 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 et selon la réalisation du programme d'équipement.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2026 est de 1 046 667 €, correspondant à 2 prêts.

2.2. Le budget annexe Ouvrages funéraires

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 183 000 €, stables par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de services	30 000,00	30 000,00	0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	153 000,00	153 000,00	0%	0,00
Recettes de fonctionnement	183 000,00	183 000,00	0%	0,00

Elles proviennent de la vente de caveaux (30 000 €) et de la gestion des stocks (153 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 183 000 €, stables par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	52 000,00	52 000,00	0%	0,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	130 000,00	130 000,00	0%	0,00
Dépenses de fonctionnement	183 000,00	183 000,00	0%	0,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général, 52 000 € pour les travaux de caveaux ;
- Les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : gestion des stocks pour 130 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 153 000 €, stables par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Remboursement dettes bancaires	0,00	0,00	0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	153 000,00	153 000,00	0%	0,00
Dépenses d'investissement	153 000,00	153 000,00	0%	0,00

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 153 000 €, stables par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	23 000,00	23 000,00	0%	0,00
Autres recettes d'investissement	130 000,00	130 000,00	0%	0,00
Recettes d'investissement	153 000,00	153 000,00	0%	0,00

Elles concernent la gestion des stocks pour 130 000 € et un emprunt d'équilibre de 23 000 €, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026.

2.3. Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupe l'ensemble des anciens budgets annexes dédiés à des opérations d'aménagement et de lotissements. Une comptabilité analytique est opérationnelle pour suivre l'équilibre financier de chaque opération d'aménagement.

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 12 500 000 €, en hausse de 3 082 100 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Produits de services	970 000,00	1 350 000,00	39%	380 000,00
Subventions	11 500,00	0,00	-100%	-11 500,00
Autres produits de fonctionnement	8 436 400,00	11 150 000,00	32%	2 713 600,00
Recettes de fonctionnement	9 417 900,00	12 500 000,00	33%	3 082 100,00

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (1 350 000 € dont 1 140 000 € aux Quais Saint Hilaire pour les premières opérations d'aménagement, 85 000 € aux Vignes et 34 700 € aux Noëllès) la gestion des stocks et écritures d'ordre (11 150 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 12 500 000 €, en hausse de 3 082 100 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Charges à caractère général	2 791 300,00	5 703 000,00	104%	2 911 700,00
Charges financières	13 300,00	12 000,00	-10%	-1 300,00
Autres dépenses de fonctionnement	6 613 300,00	6 785 000,00	3%	171 700,00
Dépenses de fonctionnement	9 417 900,00	12 500 000,00	33%	3 082 100,00

Elles concernent :

- Les charges à caractère général pour des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement pour 5 703 000 €. Les travaux sont principalement prévus pour Les Quais Saint Hilaire (2 500 000 €), Les Hauts de Montaigu (1 108 000 €), L'Homelet (680 000 €), Les Caillaudières (650 000 €), Les Noëllès (280 000 €), Les Vignes (260 000 €) et la ZAC de Saint Hilaire -secteur Espérance (225 000 €) ;
- Les charges financières pour 12 000 € ;
- La gestion des stocks et écritures d'ordre pour 6 785 000 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 11 352 000 €, en hausse de 2 692 900 € par rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	236 000,00	214 000,00	-9%	-22 000,00
Autres dépenses d'investissement	8 423 100,00	11 138 000,00	32%	2 714 900,00
Dépenses d'investissement	8 659 100,00	11 352 000,00	31%	2 692 900,00

Elles concernent le remboursement de la dette (214 000 €) et la gestion des stocks (11 138 000 €).

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2026 est de 1 953 639 €, correspondant à 3 prêts.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 11 352 000 €, en rapport à 2025.

	BP 2025	BP 2026	évol 25/26	évol 25/26
Emprunts	2 059 100,00	4 579 000,00	122%	2 519 900,00
Autres recettes d'investissement	6 600 000,00	6 773 000,00	3%	173 000,00
Recettes d'investissement	8 659 100,00	11 352 000,00	31%	2 692 900,00

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre, dont le montant sera susceptible d'évolution après la reprise des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026.

CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2026 s'élève à 54 487 000 €, dont 33 595 000 € en opérations réelles.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général	
16300 Budget principal				53%
Dépenses	20 494 000 €	8 649 000 €	29 143 000 €	
Recettes	20 494 000 €	8 649 000 €	29 143 000 €	
16302 Immobilier de commerces				2%
Dépenses	187 000 €	969 000 €	1 156 000 €	
Recettes	187 000 €	969 000 €	1 156 000 €	
16340 Ouvrages funéraires				1%
Dépenses	183 000 €	153 000 €	336 000 €	
Recettes	183 000 €	153 000 €	336 000 €	
16306 Opérations d'aménagement urbain				44%
Dépenses	12 500 000 €	11 352 000 €	23 852 000 €	
Recettes	12 500 000 €	11 352 000 €	23 852 000 €	
Total général	33 364 000 €	21 123 000 €	54 487 000 €	100%

ANNEXE – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité (article L.5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT)

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Au titre de l'année 2025, les indemnités perçues par les élus sont les suivantes

				AUTRES MANDATS	
MONTAIGU-VEENDEE	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
Maire	Florent LIMOUZIN	4 199,09 €	50 389,08 €	Ind mensuelle	Ind annuelle
1 ^{er} adjoint au Maire	Eric HERVOUET	L'adjoint au maire ne peut cumuler d'indemnité avec celle perçue au titre de sa fonction de maire délégué, il a choisi celle de maire délégué		1 016,53 €	12 198,39 €
2 ^{ème} adjointe au Maire	Cécilia GRENET				
3 ^{ème} Adjoint au Maire	Antoine CHEREAU	1 418,13 €	17 017,56 €	2 774,60 €	33 295,25 €
4 ^{ème} adjointe au Maire	Nathalie SECHER	1 418,13 €	17 017,56 €		
5 ^{ème} adjoint au Maire	Richard ROGER	973,78 €	11 685,36 €		
6 ^{ème} adjointe au Maire	Geneviève SEGURA	973,78 €	11 685,36 €		
7 ^{ème} adjoint au Maire	Christian PICHAUD	973,78 €	11 685,36 €		
8 ^{ème} adjointe au Maire	Fabienne MULLINGHAUSEN	973,78 €	11 685,36 €		
9 ^{ème} adjoint au Maire	Guy BREMOND	973,78 €	11 685,36 €		
10 ^{ème} adjointe au Maire	Michelle RINEAU	973,78 €	11 685,36 €		
11 ^{ème} adjoint au Maire	Philippe HUCHET	973,78 €	11 685,36 €		

Commune déléguée BOUFFERE (-3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
Maire délégué	Cécilia GRENET	1 746,97 €	20 963,64 €	Ind mensuelle	Ind annuelle
1 ^{er} adjoint	Adeline LACHE	634,25 €	7 611,00 €	1 016,53 €	12 198,39 €

Commune déléguée LA GUYONNIERE (-3500 hab)	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute		
Maire délégué	Franck SAVARY	1 746,97 €	20 963,64 €		
1 ^{ère} adjointe	Caroline ROUILLIER	634,25 €	7 611,00 €		

Commune déléguée MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute		
Maire délégué	Cyrille COCQUET	1 746,97 €	20 963,64 €		
1 ^{ère} adjointe	Sophie MORNIER	534,37 €	6 412,44 €		
2 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MORISSET	396,95 €	4 763,40 €		

Commune déléguée SAINT GEORGES DE MONTAIGU	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	Président du CDG		
Maire délégué	Eric HERVOUET	2 145,69 €	25 748,28 €	Ind mensuelle	Ind annuelle	Ind mensuelle	Ind annuelle
1 ^{er} adjoint	Didier BOUTIN	534,37 €	6 412,44 €	1 016,53 €	12 198,39 €	2 451,55 €	29 201,13 €
2 ^{ème} adjointe	Laetitia PAVAGEAU	396,95 €	4 763,40 €				

Commune déléguée SAINT HILAIRE DE LOULAY	Identité	Indemnité mensuelle brute	Indemnité annuelle brute	VP Terres de Montaigu	
Maire délégué	Daniel ROUSSEAU	2 145,69 €	25 748,28 €	Ind mensuelle	Ind annuelle
1 ^{er} adjoint	Lionel MABIT	452,16 €	5 425,92 €	1 016,53 €	12 198,39 €
2 ^{ème} adjointe	Véronique DUGAST	452,16 €	5 425,92 €		